

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Mélodie Blanco, Thomas Beurey, Monique Castro, Stéphanie Colas, Pauline Delaere, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Fabienne Nedey, Marie-Laure Pezant, Annick Pillevesse, Emmanuelle Quémar, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Pauline Tivelet, Frédéric Ville, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2022 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
 - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
 - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
 - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426G84411. ISSN : 2270-7875,
2^e trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à 11 460 exemplaires.
Imprimé sur papier FSC.



Nouveau gouvernement : l'AMF disponible pour un dialogue loyal et exigeant

Reprise de l'inflation, évolution du point d'indice, avenir des finances et de la fiscalité locales, ZAN et ordonnance relative au « recul du trait de côte », la liste des sujets urgents s'allonge. L'AMF va donc très rapidement échanger avec le gouvernement sur ces points et d'autres. Notre démarche vise à nouer un dialogue loyal, exigeant et fécond avec l'État. Plusieurs signaux récents envoyés aux élus locaux méritent une clarification : le « paquet pour le pouvoir d'achat » ne comporte aucune mesure de soutien aux collectivités alors qu'elles subissent de plein fouet l'envol des prix de l'énergie et celui des matières premières, au même titre que les ménages et les entreprises. Cette situation, conjuguée à l'effort de 10 milliards d'euros d'économies imposé aux finances locales, envisagé par l'exécutif, pèsera directement sur l'investissement local et le maintien de services publics de qualité.

Parallèlement, si la décision de revaloriser le point d'indice de la fonction publique n'est pas infondée, l'AMF demande que les employeurs publics soient associés aux discussions et disposent d'une étude d'impact, en fonction des évolutions envisagées, compte tenu du coût sensible de cette mesure sur les budgets locaux.

Il faudra également parler rapidement avec l'État des finances locales, de la fiscalité en particulier. Le président de la République, alors candidat à un second mandat, a promis aux entreprises de supprimer la CVAE. Cette suppression entraînera une perte de recettes d'environ 9 milliards d'euros pour les collectivités. L'exécutif certifie qu'il compensera. Mais, d'une part, les finances

« C'est l'ensemble de la fiscalité locale qu'il faut revoir. Nous serons force de propositions. »

de l'État sont déjà très dégradées ; d'autre part, nous ne voulons plus de ce système qui nous place sous sa dépendance et coupe tout lien responsabilisant entre les collectivités et les contribuables, en l'occurrence ici les entreprises.

L'AMF exige une recette fiscale dont les élus maîtriseront l'assiette et le taux, seule à même de garantir l'autonomie fiscale du bloc communal, déjà bien entamée par la suppression de la taxe d'habitation. Plus globalement, c'est l'ensemble de la fiscalité locale qu'il faut revoir. Nous serons force de propositions.

Il y a également urgence à remettre à plat deux chantiers réglementaires liés au ZAN et au recul du trait de côte. Dans les deux cas, le même syndrome : l'État a produit dans l'urgence des textes juridiquement fragiles sans réelle concertation. Dans l'immédiat, l'AMF a saisi le Conseil d'État, conjointement avec l'ANEL, pour l'interroger sur le bien-fondé du texte sur le recul du trait de côte et sécuriser l'action des maires face aux futurs contentieux. Le Comité législatif et réglementaire, créé par l'AMF début mai, doit permettre à l'avenir de mieux anticiper. Notre espoir est qu'enfin les collectivités soient écoutées en amont. L'AMF agit dans ce sens.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF